

# COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 MARS 2018

**Etaient présents** : Denis BENOIT, Maire, Magalie VIEUX-MELCHIOR, Fabien SYLVAIN, Véronique DJEFFAL, Pierre TERRAIL, Marie-Jo PIEYRE, René DESCOURS, Vincent CHAZALETTE, Maryline BERNARD, Valérie BLONDEAU, Laurent JEGOU, Sandrine CHAVAROT, Laurent FAURE, Monique GIRARD, Michel GRARE, Philippe HUYGHE et Sylvie FAURE.

**Absent excusé** : Loïc FAURE-GEORS.

**Absente** : Chantal GARNIER.

**Pouvoir** : de Loïc FAURE-GEORS à Laurent JEGOU.

Secrétaire de séance : Philippe HUYGHE.

Le compte-rendu de la séance du 5 février 2018 est adopté à l'unanimité des élus ayant pris part à cette réunion.

Prochain conseil municipal : lundi 9 avril 2018 (secrétaire de séance : René DESCOURS).  
Magalie VIEUX-MELCHIOR fait part de son absence à cette assemblée.

Permanence des élus le samedi 24 février : Denis BENOIT et Laurent JEGOU.

## Infos diverses :

- Avis favorable du Préfet de la Drôme sur le projet de modification simplifiée N° 1 du PLU, notifié par courrier en date du 2 février 2018
- Avis favorable du Département de la Drôme sur le projet de modification simplifiée N° 1 du PLU, notifié par courrier en date du 22 février 2018.
- La CDAC du vendredi 2 mars a émis un avis unanimement défavorable par 8 voix à 0, au projet de LIDL. Sylvie FAURE signale qu'elle avait en son absence donné pouvoir à Monique GIRARD lors du vote de l'assemblée, laquelle avait voté contre ce projet, mais en fait elle avait omis de lui indiquer qu'elle y était favorable. Lidl dispose d'un délai d'un mois pour exercer un recours auprès de la CNAC.
- Dates des commissions et divers :
  - Commission fête du village : le 8 mars à 19H.
  - Commission jeunesse-sport : le 14 mars à 17H30
  - CCAS : le 16 mars à 18H30
  - Commission aménagement centre village : le 30 mars à 18H
  - Commission travaux : le 3 avril à 19H.

Il est ensuite passé à l'examen de l'ordre du jour.

## **1 – Affaires foncières**

### **Examen d'une DIA.**

Monsieur le maire soumet à l'examen de l'assemblée la demande suivante :

- ✚ de l'étude ESTOUR-PAGES, notaires à Crest, qui a transmis une déclaration d'intention d'aliéner un bien bâti cadastré AD 228 et situé, 19 Grande rue, d'une surface au sol de 134 m<sup>2</sup>.

Le conseil municipal décide à l'unanimité, de renoncer à exercer son droit de préemption.

## **2 – Finances**

### **✚ Examen d'avenants à divers marchés de travaux**

Monsieur le maire donne la parole à Antoine DAUBLAIN pour la présentation de ce point de l'ordre du jour.

#### **CHANTIER GASTON BUIS**

##### **Entreprise Bouvat TP – lot n°1 – VRD**

Il est proposé un avenant n°1 au marché sur appel d'offre public en date du 10 décembre 2016, approuvé le 8 février 2017 et notifié par OS le 10 mars 2017 pour un montant de 49 002,48 € HT (soit 58 802,98 € TTC).

Les surcoûts portent sur les éléments suivants :

- Travaux d'aménagements des abords du bâtiment indispensables à l'opération, non prévus initialement.

Les travaux n'engendrent pas de délais supplémentaires.

Les travaux engendrent une plus-value de 31 958,20 € HT, soit 38 349,84 € TTC.

Une moins-value est réalisée sur d'autres dépenses du marché initial non consommées, pour un montant de 14 386,30 € HT, soit 17 263,56 € TTC.

Le surcoût total de ces travaux s'élève à 17 571,9 € HT, soit 21 086,28 € TTC, soit 35 % d'augmentation.

##### **Entreprise CMEPP – lot n°7 – Cloisons**

Il est proposé un avenant n°2 au marché sur appel d'offre public en date du 10 décembre 2016, approuvé le 8 février 2017 et notifié par OS le 10 mars 2017 pour un montant de 34 225,44 € €HT (soit 41 070,53 € TTC).

Les surcoûts portent sur les éléments suivants :

- Eléments de doublage complémentaires non prévus au cahier des charges initial et pose de portes dans les cloisons, indispensables au déroulement du chantier.

Les travaux n'engendrent pas de délais supplémentaires.

Le surcoût total de ces travaux s'élève à 4 366,06 € HT, soit 5 239,27 € TTC, soit 12,7 % d'augmentation.

Le conseil municipal approuve ces deux avenants à l'unanimité.

## **Présentation des budgets primitifs 2018**

### **Budget commune**

L'adjointe aux finances Madame VIEUX-MELCHIOR, rappelle à l'assemblée l'obligation de stricte concordance des écritures comptables figurant dans le compte administratif de la collectivité avec celles constatées par la trésorière municipale dans le compte de gestion.

Ces documents n'étant pas encore en possession de la commune, il est proposé cette année de procéder à une reprise anticipée du résultat de 2017, conformément aux dispositions de la nomenclature comptable M14 qui offre cette possibilité.

Le vote du compte administratif interviendra donc ultérieurement.

Chaque élu a été destinataire du budget primitif 2018, avec la convocation comportant l'ordre du jour. Une présentation du projet au format Powerpoint est projetée.

Récapitulatif du projet de compte administratif de la commune permettant d'identifier les propositions d'autorisation de dépenses qui figureront au budget primitif 2018 :

		<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>	<b>Solde (+ ou -)</b>
<b>Restes à réaliser au 31 décembre 2017.</b>	Fonctionnement			
	Investissement	1.369.291,89	914.886,45	-454.405,44-
<b>Résultats cumulés 2017 (y compris RAR )</b>		2.451.451,23	1.818.526,70	-632.924,53
<b>Reprise anticipée 2017</b>	Prévision d'affectation en réserve (Invest 1068)		412.392,24	
	Report en fonctionnement en Recettes			572.816,05

La synthèse se présente comme suit :

Résultat global de la section de fonctionnement 2017	415.371,63
Solde d'exécution de la section d'investissement 2017	-45.332,77
Solde des restes à réaliser en section d'investissement 2017	1.369.291,89
Besoin de financement de la section d'investissement	412.392,24
Couverture du besoin de financement 2017 (1068 R. Invest)	366.399,47
Solde du résultat de fonctionnement (après affectation en réserves) ( 002 R. Ft)	572.816,05

Conformément à l'instruction comptable M14, le conseil municipal décide à l'unanimité d'affecter la somme de 412.392,24 € en recettes d'investissement au compte 1068, afin de couvrir le déficit d'investissement cumulé.

Le solde, soit 572.816,05 € est inscrit en recettes de fonctionnement du budget primitif 2018, à l'article 002.

## SYNTHESE BUDGET COMMUNE 2018

	Investissement	Fonctionnement	TOTAL
<b>Dépenses</b>	<b>2.418.608,33</b>	<b>1.664.258,41</b>	4 495.258,98
<b>Recettes</b>	<b>2.003.150,88</b>	<b>1.919.292,05</b>	4 750 292,62
<b>Résultat 2017</b>	<b>-415.457,45</b>	<b>255.033,64</b>	-160.423,81
<b>Report antérieur</b>	<b>-412.392,24</b>	<b>572.816,05</b>	+160.423,81
<b>Emprunt</b>	<b>565.000,00</b>	<b>0</b>	

Pour 2018 :

- Le taux de la taxe d'habitation reste à : 14,52 %
- Le taux de la taxe foncière reste à : 16,69 %
- Le taux de la taxe foncière non bâtie reste à : 48,53 %

Ces trois taxes sont identiques depuis 2015.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le budget primitif 2018 présenté.

### Budget photovoltaïque

Il s'équilibre à hauteur de 8.000 € en section de fonctionnement et de 68.067,52 € en section d'investissement, grâce à l'inscription d'un emprunt d'équilibre. Il est noté que la présentation d'un compte administratif déficitaire n'a jusqu'à présent donné lieu à aucune observation. Compte tenu de l'encaissement d'une subvention de la Région Auvergne-Rhône Alpes de 16.218,29 €, il est envisagé un point d'équilibre à l'échéance de 6 ou 7 années.

Le budget photovoltaïque 2018 est approuvé à l'unanimité.

### 4- Questions diverses

#### ✓ **Compétence sport**

Le Maire rappelle que la compétence sport a été transférée à l'intercommunalité en 2014. La gestion des équipements du foot et du tennis ne relève plus de la commune alors que les associations qui les utilisent sont restées communales.

Il constate que l'institution d'un intermédiaire supplémentaire a éloigné les associations et généré des difficultés, surtout pour le tennis.

Les élus municipaux demeurent les interlocuteurs des utilisateurs mais ne sont pas décideurs.

Il propose donc que soit examinée la reprise en gestion communale pour le tennis, afin de rapprocher l'association et les utilisateurs du centre de décision.

Les utilisateurs ont un sentiment d'abandon de leur équipement.

Pierre TERRAIL indique que les membres du tennis se posent des questions, en particulier celle de l'agrandissement du club-house. Il souligne également les lourds investissements réalisés par la CCCPS sur d'autres équipements sportifs.

Sylvie FAURE s'interroge sur la possibilité d'une compétence partielle.

Le Maire répond que c'est envisageable mais que jusqu'à présent il n'est pas intervenu de retour de compétence.

Laurent JEGOU précise avoir évoqué en commission sport de la CCCPS le problème du tennis, et déplore le mauvais état d'entretien des terrains (démoussage 2 fois par an réduit à un seul passage), l'absence d'écoute et la domination des élus cretois, les interlocuteurs qui ne sont jamais les mêmes.

Il adhère à la solution évoquée par le maire, d'autant que des financements pourraient être accordés par la fédération de tennis qui soutient le club compte tenu de sa bonne dynamique.

Fabien SYLVAIN est partisan de la reprise de la compétence sport globale et ajoute que s'il était président du club de tennis, il enverrait un courrier en recommandé au président de la CCCPS.

Magalie VIEUX-MELCHIOR partage cet avis et considère inéquitable la politique actuelle en vigueur à l'égard des associations : la compétence a été dissociée, le gymnase d'Aouste est resté dans le giron de la commune, le club house du tennis n'est pas à la hauteur mais cette situation pré existait à la date du transfert et contraint à organiser des compétitions à Saillans qui dispose d'un équipement satisfaisant.

Pierre TERRAIL demande où en est la régularisation des fluides.

Monique GIRARD acquiesce à la proposition du maire et l'interroge sur sa faisabilité.

Le Maire répond que c'est possible si le conseil communautaire le décide, ce qui va être débattu pour la reprise de la compétence par toutes les collectivités.

Philippe HUYGHE observe que les 2/3 des conseillers communautaires sont nécessaires pour cela.

Laurent FAURE suggère de faire pression sur les élus et regrette que des permanences ne soient pas assurées à l'intercommunalité par les conseillers communautaires.

Vincent CHAZALETTE émet deux réserves : d'une part il faut que toutes les communes reprennent la compétence pour que ce soit valable, d'autre part il rappelle l'état médiocre du bâtiment visité avant son transfert.

Marie-Jo PIEYRE est d'accord avec Fabien SYLVAIN et exprime son angoisse devant l'incapacité à mutualiser que ce soit à l'échelon local ou à celui de l'Europe.

Sylvie FAURE fait référence à la capacité financière nécessaire.

Le maire rappelle la méthode appliquée lors du transfert de la compétence : il avait été calculé la moyenne sur les 3 dernières années des dépenses consacrées aux équipements sportifs. La dotation de compensation serait revue à la hausse en cas de reprise de compétence.

Magalie VIEUX-MELCHIOR exprime sa réserve que la DGF bonifiée de la CCCPS soit affectée à la baisse, en cas de retour de compétence, ce qui induirait un ajustement de la fiscalité (20 € par habitant). Elle précise qu'au moment du transfert les charges de fonctionnement avaient été intégrées à l'attribution de compensation.

Le Maire constate une forte volonté de restituer cette compétence qui se traduirait par une économie de 300.000 € pour l'intercommunalité.

Il fait part de l'envoi prochain d'un courrier de mécontentement adressé au Président, et sollicitant une rencontre avec le Président et le vice-président en charge du sport, lesquels seront invités à rencontrer le conseil municipal.

Laurent JEGOU propose un rendez-vous avec les élus de la CCCPS et souhaite que soit attendue la fin mars pour envoyer un courrier de mécontentement.

Vincent CHAZALETTE signale le gros travail accompli pour l'amélioration des terrains de foot sur lesquels il été amené à intervenir en tant que prestataire.

### ✓ **Permis de végétaliser**

Antoine DAUBLAIN présente la procédure de délivrance du permis de végétaliser, en particulier les principes de l'instruction du permis mis en place.

Chaque demande suivra les étapes suivantes :

1 – Dépôt de la demande en mairie

- Accueil
- Documents fournis: formulaire du permis de végétaliser, Charte de végétalisation.

2 - Instruction

- Parallèle avec la gestion / services techniques
- Visite sur place avec Conseil des sages / conseils
- Vérification de la domanialité du lieu

3 - Autorisation

- Charte signée par le « planteur »
- Permis de végétaliser signé par Mr le Maire

La charte, signée par le « jardinier » s'applique pour une durée de un an, renouvelable tacitement sur une durée de six ans maximum. Elle vaut occupation temporaire du domaine public. Le permis, quant à lui, est nominatif. La personne est responsable de son espace et s'engage à l'entretenir avec des méthodes écologiques, sans produit phytosanitaire.

La publicité pour information aux aoustois se fera sur le journal de « La Sye », l'application mobile, des flyers, le site internet et le panneau lumineux.

### ✓ **Permanence des élus**

Au cours de cette permanence assurée par Monique GIRARD et Sylvie FAURE, une seule administrée domiciliée rue de l'Allée, s'est présentée, afin d'aborder le problème du compteur LINKY.

Leur installation initialement programmée en 2020 serait, selon elle, avancée à 2018.

Elle souhaite, au regard des inconvénients relevés, à savoir :

- Coût supplémentaire pour le consommateur
- Recueil des données et utilisation de celles-ci à des fins commerciales ou autres.
- L'obligation de changement est selon elle illégale.

Elle produit des documents :

- ❖ Un modèle de délibération à compléter.
- ❖ Une délibération de la commune de la Roche sur Grâne du 14 mars 2016, qui formalise le refus de la commune et demande au SDED d'intervenir auprès d'ENEDIS pour que l'installation des compteurs sur le territoire de la commune n'ait pas lieu.

Elle demande :

De ne pas prendre une motion mais un arrêté car la motion de Saillans a été rejeté par le Préfet.

De prendre une délibération lors de la séance du conseil municipal du 9 avril prochain.

#### ✓ **Diverses interventions d'élus**

Laurent FAURE signale que l'association des commerçants cherche de nouveaux exposants pour le marché d'été place de la Poste. Ceux susceptibles d'être intéressés devront prendre contact avec la mairie.

Monique GIRARD évoque le dossier du projet de centre aquatique. Une réunion destinée aux élus est prévue salle coloriage le 19 mars à 17H, à Crest. Elle sera suivie d'une réunion publique de présentation aux alentours de 20H. Il serait souhaitable qu'une forte participation des élus aoustois et de la population soit présente à cette réunion d'information.

Philippe HUYGHE incite les élus à continuer le travail de persuasion des petites collectivités, qui évoluent.

Il estime que le dossier du centre aquatique pourrait être désastreux économiquement. Il a demandé expressément à Gilles Magnon de revoir les études de fréquentation, compte tenu du projet de l'Epervière, de la piscine couverte de Portes les Valence, de la couverture de la piscine de Livron et de l'extension de Diabolo. Tous ces projets réduiront significativement la zone de chalandise du projet 3CPS.

Le Maire précise que le conseil municipal sera amené à se prononcer de nouveau avant le vote de la CCCPS en juillet.

Magalie VIEUX-MELCHIOR observe qu'une redondance des calculs de population doit apparaître dans l'étude de l'Epervière et de Diabolo portée par l'agglomération. Elle ajoute qu'il est temps de réaffirmer la position des élus aoustois.

Monique GIRARD informe de la fermeture de LA POSTE, intervenue mardi et jeudi derniers, sans que la commune en ait été avisée.

Un courrier sera adressé à LA POSTE afin de rappeler l'engagement qui avait été pris en ce sens.

Valérie BLONDEAU fait part de la conversation avec le guichetier au cours de laquelle il lui a été affirmé que la commune s'était déclarée favorable à l'implantation d'un service postal chez un commerçant local.

René DESCOURS demande des informations complémentaires sur l'enquête publique diligentée jusqu'au 16 avril 2018 par le SMRD sont disponibles.

Le Maire lui répond que la commune n'en dispose pas.

Il indique que le dossier du canal de la Gervanne à la Sye avance, la division en volume ayant été réalisée.

Philippe HUYGHE réitère sa demande de régularisation de l'accès d'un chemin menant à la Drôme et qui finit actuellement en cul de sac. Il déplore l'annexion arbitraire d'un terrain public par un riverain.

Fabien SYLVAIN indique que la mise à jour du plan de la commune et des panneaux d'informations sera, sauf remarques formulées en urgence, lancée en fin de semaine.

Magalie VIEUX-MELCHIOR porte à la connaissance de l'assemblée la nomination du Maire en qualité de Vice-Président du SMRD.

Fabien SYLVAIN regrette que les établissements PERRENOT, n'aient pas contacté la commune pour faire part de leur intention de vente de leur terrain.

Laurent JEGOU souhaite connaître l'état d'avancement du dossier de classement du lotissement Les Frênes.

Il lui est répondu que le propriétaire de la voirie ADIS a eu communication de la délibération du conseil municipal précisant les conditions préalables au classement.

La séance est levée à 22H 40